



Premiers pas vers la maternelle

**Votre enfant est né
en 2023 ?**

**Inscriptions scolaires
à partir du lundi 9 février 2026**

Dossiers d'inscription sur place :

À l'Accueil unique, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30. Permanence le samedi 28 mars 2026 de 9h à 12h.

Photocopie des justificatifs à fournir

- **Livret de famille** ou extrait de moins de 3 mois de la copie intégrale de l'acte de naissance de chaque personne vivant au foyer.
- **Carnet de santé** : photocopies des vaccins de l'enfant.
- **Les cas écheant, jugement de divorce ou ordonnance de non-conciliation** en cas de divorce ou séparation.*
- Photocopie d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance de loyer, facture électricité/gaz, eau...).*
- Pour les **personnes hébergées** : attestation d'hébergement + justificatif de domicile + pièce d'identité au nom de l'hébergeant. Et tout justificatif de domicile au nom de l'hébergé et à l'adresse de l'hébergeant.*
- **Avis d'imposition ou de non-imposition** 2024-2025 du foyer fiscal.*
- **Dernier bulletin de salaire** ou **décompte Pôle Emploi** de chacun des conjoints.*
- Attestation de versement de **prestations sociales** (CAF, APL, RSA...).*

Au moment de l'inscription scolaire, transmettre un numéro de téléphone du domicile et / ou professionnel de chaque conjoint.

Les photocopies fournies permettent également de constituer le dossier d'inscription pour les accueils de loisirs. Il est fortement conseillé de demander la constitution de ce dossier au moment de l'inscription scolaire pour toute utilisation éventuelle de ces services pendant l'année scolaire.

Si vous souhaitez régler vos factures par l'intermédiaire du site Internet de la Ville (paiement sécurisé) pensez à demander votre identifiant et votre mot de passe à l'Accueil unique au moment de l'inscription.

ACCUEIL UNIQUE

154^{ter} avenue de la République - 94290 Villeneuve-le-Roi - Tél.: 01 49 61 42 42

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

villeneuve-le-roi.fr